

## Communiqué de presse

Saint-Dizier, le 4 septembre 2015

### **AUTO-ENTREPRENEUR / MICRO-ENTREPRENEUR**

#### **CE QUI CHANGE**

Depuis le 19 décembre 2014, le statut d'auto-entrepreneur a changé pour celui de micro-entrepreneur.

La Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Marne vous informe sur les changements que cela implique au cours de deux réunions d'information collective, de 14h à 16h, dans les locaux de la CCI :

- Le mardi 22 septembre à Chaumont
- Le mardi 29 septembre à Saint-Dizier

Programme :

- Les spécificités du statut de micro-entrepreneur
- Les évolutions 2015
- Avantages et inconvénients
- Calcul des cotisations fiscales et sociales

Ces réunions d'information seront animées par les conseillers de la création reprise d'entreprise de la CCI Haute-Marne.

Vous trouverez ci-joint l'invitation avec le programme détaillée.

#### **CONTACT et INSCRIPTION**

**Chaumont** : Eliane Sobaszek : 03 25 30 32 91 – [e.sobaszek@haute-marne.cci.fr](mailto:e.sobaszek@haute-marne.cci.fr)

**Saint-Dizier** : Mickaël PY : 03 25 07 32 31 - [m.py@haute-marne.cci.fr](mailto:m.py@haute-marne.cci.fr)